

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1348

présenté par

M. Juanico, M. Bouillon, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac et Mme Untermaier

**ARTICLE 19**

Après l'alinéa 78, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Une partie des dépenses de formation des élèves des écoles de production ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le but de cet amendement est de permettre aux Opérateurs de compétences, créés par ce texte, de pouvoir développer des Ecoles de Productions passerelles d'accès à l'emploi et à l'apprentissage en fonction des besoins des bassins d'emploi .